

COMMUNE DE VINAY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 AOÛT 2023 à 19 heures

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

date de convocation : 21/08/2023

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

date d'affichage : 22/08/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 21 août 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric FILAINE, Maire de la commune de Vinay.

**Membres présents** : FILAINE Eric, GAUTRON Rodolphe, LECOMTE Jérémy, SODOYER Sylvie, COLLIN Josiane, LABORIE Laurent, JUNIET Jean-Pierre, PINEL Carole, BLARY Catherine, BELLIER Dominique, LARUE Marie-Madeleine, LEJARLE Nicolas, DECARRIER Florence.

**Membres absents excusés** : NANNAN Jean-Marie (procuration donnée à LABORIE Laurent), TOUBANCE Bryan.

Monsieur Jérémy LECOMTE a été nommé secrétaire de séance.

Lesquels forment la majorité des membres et peuvent valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 a été approuvé par les membres du Conseil Municipal.

### 1. Contrat à durée déterminée de Madame Aline SIMONNOT

Monsieur le maire expose que le contrat à durée déterminée conclu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 avec l'adjoint technique Madame Aline SIMONNOT, pour une durée de travail hebdomadaire de 9 heures, et renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, arrive à son terme le 31 août 2023.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement du contrat.

L'agent donnant toute satisfaction dans la réalisation de ses tâches, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de renouveler le contrat à durée déterminée pour 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, dans les mêmes conditions que le contrat actuel.

### 2. Lotissement « Les Grandes Pièces »

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion avait eu lieu le 16 octobre 2019 avec des représentants de l'association des propriétaires du lotissement « Les Grandes Pièces » et le Président et des responsables de la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne (CAECPC). Il avait été évoqué que la CAECPC pourrait reprendre la compétence des réseaux en sous-sol, eau potable, eaux usées et eaux pluviales, et que la commune de Vinay pourrait reprendre la compétence voirie, espaces verts et éclairage public, à la condition que diverses études et réfections soient effectués par l'association des propriétaires du lotissement.

Toutes les demandes ayant été effectuées et donnant satisfaction, la CAECPC et la commune de Vinay ont conjointement décidé de reprendre à leur charge les compétences ci-dessus désignées.

La CAECPC délibérera le 5 octobre 2023 lors de son conseil communautaire pour la reprise des réseaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du maire, et décide que la commune de Vinay prend à sa charge les compétences voirie, espaces verts et éclairage public.

### **3. Demande d'aide financière de l'Association des Coteaux Sud d'Epernay**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une demande d'aide financière de l'Association des Coteaux Sud d'Epernay pour le remplacement des panneaux d'entrées de village « Coteaux Sud d'Epernay ». Un panneau complet avec le mât et les fixations coûte 450 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord sur le principe d'accorder une aide financière à l'Association des Coteaux Sud d'Epernay, mais se renseignera auprès de différents fournisseurs pour obtenir d'autres devis avant de décider du montant de l'aide à accorder.

### **4. Demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour des cours de yoga**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un professeur de yoga de la commune de Moussy a fait une demande auprès de la commune de Vinay pour donner des cours de gymnastique tous les mardis matin dans la salle des fêtes de Vinay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour mettre à disposition la salle des fêtes de Vinay pour des cours de gymnastique le mardi matin, à la condition qu'une personne veille à ce que le chauffage soit allumé environ 2 heures avant le cours et éteint à la fin du cours.

### **5. Décision modificative du budget primitif 2023 pour remise en état des feux tricolores**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les feux tricolores au carrefour de la rue Roger Thomas et des rues de Champagne et de Vaudancourt sont en panne.

Il présente deux devis pour la remise en état des boucles de détection endommagées, ainsi que pour la fourniture et pose d'un contrôleur SEA 8L :

- Devis de AB Entreprise : remise en état des boucles de détection endommagées : 6 720,00 € TTC
- Devis de l'entreprise GEM SLT : fourniture et pose d'un contrôleur SEA 8L : 7 299,60 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte les devis et décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023 :

#### *Section de fonctionnement*

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
011	615231	Résultat de fonctionnement reporté	16 500,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	-16 500,00 €

#### *Section d'investissement*

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
21	2152 (opération n° 202302)	Installations de voirie (reprofilage et renforcement chaussée CVO Rigoblin)	-16 500,00 €
021	021 (recette)	Virement de la section de fonctionnement	-16 500,00 €

## **6. Centre de Gestion de la Marne : Assistant de prévention**

Monsieur le maire informe l'assemblée que toutes les collectivités et établissements publics ont l'obligation de nommer au moins un assistant de prévention quels que soient leur activité et leur effectif.

Le rôle de l'assistant de prévention est de :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail

A ce jour, la commune de Vinay ne dispose pas d'un assistant de prévention.

L'assistant de prévention peut être un agent territorial, ou être mis à la disposition de la commune par le Centre de Gestion.

- Agent territorial :

S'il s'agit d'un agent de la commune nommé par l'autorité territoriale, cet agent doit suivre une formation préalable à sa prise de fonction d'une durée de cinq jours, puis une formation continue de deux jours l'année suivant sa prise de fonction, et au minimum un module de formation par an les années suivantes.

Cet agent peut aussi être mis à la disposition de la commune par la Communauté d'Agglomération.

- Assistant de prévention nommé par le Centre de Gestion :

En cas d'absence d'assistant de prévention désigné en interne dans la collectivité, le Centre de Gestion peut proposer une alternative via une convention de mise à disposition d'un assistant de prévention.

Les tarifs 2023 du Centre de Gestion sont les suivants :

- ✓ 231 € par an pour le droit d'accès à la convention
- ✓ 462 € par jour de mise à disposition de l'assistant de prévention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, n'accepte pas le principe de nommer un assistant de prévention parmi le personnel de la commune étant donné que l'effectif est de 3 agents qui ne travaillent pas dans les mêmes locaux. Le Conseil Municipal n'accepte pas non plus d'avoir recours à un assistant de prévention du Centre de Gestion compte tenu des coûts engendrés et des restrictions budgétaires actuelles.

## **7. Centre de Gestion de la Marne : dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 impose à tout employeur public de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Un décret n°2020-256 du 13 mars 2020 fixe la date limite au 1<sup>er</sup> mai 2020 et détermine les différentes procédures à mettre en œuvre.

Le dispositif vise à recueillir les signalements des agents s'estimant victimes ou témoins de faits de violences, de discrimination, de harcèlement moral, de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes, et de les orienter vers les autorités en charge de leur accompagnement et susceptibles de faire cesser les agissements en cause.

Toutes les collectivités territoriales et établissements publics doivent répondre à cette obligation légale, et ce, quel que soit le nombre de leurs agents ou leur seuil démographique. Il est possible d'adhérer au dispositif de signalement du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse d'adhérer au dispositif de signalement du Centre de Gestion.

## **8. Devis service de dératisation**

Monsieur le maire présente un devis d'une nouvelle société, MAT'PRO, qui procède à des travaux de dératisation : 1 passage et 1 contrôle par an.

Le coût de la prestation s'élève à 745 € TTC.

L'adjoint, M. Rodolphe Gautron, rappelle que les réseaux souterrains de la commune sont régulièrement dératés par l'entreprise SUEZ.

Le fournisseur LA CAMDA procède à des passages annuels dans la commune chez les particuliers.

Le coût de LA CAMDA étant plus élevé que le devis de MAT'PRO, le Conseil Municipal ne se prononce pas et charge le maire de contacter le responsable de la société MAT'PRO afin d'obtenir des précisions sur leurs prestations.

## **9. Opération « Villages et Coteaux Propres » : cotisation**

L'opération « Villages et Coteaux Propres » organisée par la Mission Coteaux et Caves de Champagne – Patrimoine Mondial aura lieu le Samedi 7 Octobre 2023 dans la commune de Vinay.

Monsieur le maire informe que l'an passé, la commune avait participé à l'opération « Villages et Coteaux Propres » le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Des rosiers devaient être fournis gratuitement par la CSGV, partenaire, à l'issue de l'opération, mais une cotisation de 0,50 € par habitant était demandée pour pouvoir en bénéficier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que la commune ne participera pas à l'opération « Villages et Coteaux Propres » cette année ; c'est la SGV section locale de Vinay qui organisera l'opération.

### **Questions diverses :**

- Bacs de tri jaunes :

Les bacs jaunes de tri des déchets seront livrés dans la commune dès le mois d'octobre 2023.

- Réfection des trottoirs rue d'Alsace :

Monsieur Rodolphe Gautron, 1<sup>er</sup> adjoint, présente un devis pour la réfection des trottoirs rue d'Alsace. Le total du devis s'élève à 71 000 € TTC. Ces travaux seront prévus au budget primitif 2024.

- Document du Centre des Finances Publiques :

Monsieur le maire présente à l'assemblée un document de valorisation financière et fiscale 2022 fourni par le Centre des Finances Publiques d'Epernay.

Suite à l'analyse des opérations financières de la commune, les conclusions du Centre des Finances Publiques sont les suivantes :

1. La collectivité conserve des recettes et des dépenses très stables sur les exercices 2018 à 2022
2. Une faible capacité d'autofinancement nette ainsi que des faibles recettes d'investissement montrent que la collectivité n'a pas la capacité à réaliser de lourds investissements chaque année
3. Il convient de rester vigilant sur l'endettement de la collectivité

- Jardin de vignes :

Monsieur le maire présente à l'assemblée un projet d'aménagement au point de vue à Vinay. Ce projet intitulé « Jardin de Vignes » est proposé par la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne (CAECPC), et participera à l'embellissement de l'ancien emplacement de décollage de l'hélicoptère. Le début des travaux est prévu en novembre 2023.

- Madame Catherine Blary informe l'assemblée qu'une opération « Nettoyons la Nature » est organisée dans la commune le Samedi 23 Septembre 2023 de 8h30 à 12h00 en collaboration avec les Ets LECLERC PIERRY.

La séance a été levée à 21 heures et 45 minutes.

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :**

Délibération n° D.20.2023 : Contrat à durée déterminée de Madame Aline SIMONNOT

Délibération n° D.21.2023 : Lotissement « Les Grandes Pièces »

Délibération n° D.22.2023 : Demande d'aide financière de l'Association des Coteaux Sud d'Epernay

Délibération n° D.23.2023 : Demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour des cours de yoga

Délibération n° D.24.2023 : Décision modificative du budget primitif 2023 pour remise en état des feux tricolores

Délibération n° D.25.2023 : Centre de Gestion de la Marne : Assistant de prévention

Délibération n° D.26.2023 : Centre de Gestion de la Marne : dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Délibération n° D.27.2023 : Devis service de dératisation

Délibération n° D.28.2023 : Opération « Villages et Coteaux Propres » : cotisation

Le Maire,  
M. Eric FILAINE

Le secrétaire de séance,  
M. Jérémy LECOMTE